

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Mai (04/05/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Marie DOURLENT,
Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO,
M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, M.
Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy
ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Christine LASSALLE
(représentée par Mme DAMIANI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M.
MOTHEs), M. Gérard VALLES (représenté par Mme FANFELLE), Mme Colette
ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée
par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER),
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,
Mme Odile MARTY-MOTHEs, **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard CHOUKOD, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Pierre GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

10- 04 Mai 2012

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS - ANNÉE 2012



Rapporteur : Monsieur Le Maire

Nom des Associations	Montant 2011	Montant demandé 2012	Proposition 2012
AGMG AC FNAM	150		150
Amicale Nationale des Déportés, Famille et Amis de Mauthausen	350	500	350
ANACR	150	150 + 800	950
Comité Départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation	80	80	80
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord	350	500	350
TOTAL	1 080	2 030	1 880

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les subventions visées ci-dessus.

Pour copie conforme

Moissac le 09 Mai 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :